

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**Commune de Villeneuve
d'Entraunes (06)**
Hôtel de Ville

06470 Villeneuve d'Entraunes

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Organisme acheteur**

Commune de Villeneuve d'Entraunes (06), L'ADMINISTRATEUR DE L'ETABLISSEMENT, Hôtel de Ville, 06470 Villeneuve d'Entraunes, pays_ISO3166_FRA. Tel : +33 493055472. E-mail : mairie-de-villeneuveentraunes@wanadoo.fr.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

Fleurissement du village

Lieu d'exécution

Village de Villeneuve d'Entraunes 06470 Villeneuve d'Entraunes

Caractéristiques**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

- Mise en place des fleurs dans les jardinières et complément de terre/terreau dans toutes les jardinières.
- Fourniture de jardinières, dès lors que certaines sont abimées ou manquantes.
- Entretien des jardinières et arrosage 3 fois par semaine (jours d'intervention à communiquer).
- Mise en place d'engrais une fois par semaine.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Fourniture et mise en place des fleurs : lire article 2.1

Fourniture et jardinières en remplacement des jardinières en plastiques : lire article 2.2

Des variantes seront prises en considération : Non**Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 36 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 09 mai 2025 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)

19 mai 2025

Conditions relatives au marché**Cautionnement et garanties exigés**

Voir document de la consultation

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Voir document de la consultation

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Voir document de la consultation

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autre justificatif / Commentaire :**Commentaire :**

Voir document de la consultation

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Autres renseignements**Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur**

2025/1

Renseignements complémentaires :

Voir document de la consultation

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels

Voir document de la consultation

Conditions de remise des offres ou des candidatures

Voir document de la consultation

Date d'envoi du présent avis

15 avril 2025